

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD

## du 2 MAI 2022 à 19 h

**Elus présents** : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, MM Christophe COTTAREL, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Spinosiens présents** : M. Pierre BEYSSAC, Mme Rita PEROTTO, Mme Monique GROSJEAN, M. et Mme GARCIA, M. FRIMA

Il s'agit du 4<sup>ème</sup> Conseil Citoyen. 4 questions, 4 thèmes :

- **Pont de St Bernard**
- **Moustiques**
- **Nuisances sonores : autoroute**
- **Projet terrain Zinderstein**

### PONT DE SAINT BERNARD

**Mail de M. Albert SLIMANI du 31/03/2022**

*Le pont qui nous relie à Anse, ancien et fragile, demanderait plus de surveillance.*

*Bien que limité à 19t, quotidiennement des poids lourds de plus de 19t l'empruntent (jusqu'à 40t.)*

*Cette pratique met en péril sa structure. Les travaux de réparation nous priveront de l'accès à la gare et aux commerces ansois.*

*Rappelons-nous, il y a 35 ans environ, les réparations ont duré 6 mois pendant lesquels la circulation a été impossible à tous les véhicules et même aux piétons.*

M. le Maire explique que des contrôles et des verbalisations sont réalisés pour les poids lourds de plus de 19 tonnes. Les gardes-champêtres interviennent en partenariat avec les gendarmes, et font des contrôles.

Quelle solution ?

- mettre un gabarit : mais cela pénaliserait les 7 tonnes
- la vidéo-verbalisation : difficile à mettre en place. Un travail est en cours sur ce

sujet.

Un courrier sera fait au Président du Département de l'Ain pour avoir plus de contrôles, et également pour avoir un état des lieux de l'état du pont.

Il est rappelé que la vitesse est limitée à 50 km/h sur le pont.

Mme PEROTTO propose qu'une signalisation plus marquante soit installée à destination des transporteurs étrangers.

M. BEYSSAC demande où en est le projet de la passerelle.

M. le Maire rappelle que dans un premier temps ce projet avait été refusé.

En raison du Bordelan, de la future marina, de la Vélo-Route 50, une lettre d'intention de la CCDSV a été transmise à la Région et au Préfet de Région.

Une inscription budgétaire sur le contrat de Plan Etat-Région devrait acter le projet.

La somme de 700 000 € a été budgétée par la CCDSV.

## MOUSTIQUES

### Mail de M. Maurice BAUDOUX du 06/04/2022

#### *Traitement moustiques*

M. le Maire rappelle qu'il y a toujours eu des moustiques à St Bernard. Les traitements réalisés auparavant tuaient tout sans distinction. Pour que le traitement soit efficace, il ne faut pas que la Saône bouge.

Il faut apprendre à vivre avec le moustique-tigre.

Une réunion publique a été organisée le 19/04/2022. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Cette réunion a été fort appréciée.

M. M. SOLFOROSI explique qu'aucun traitement n'est possible sur les moustiques adultes. La seule possibilité est d'intervenir lorsque les moustiques sont à l'état de larves.

M. C. COTTAREL explique que mi-juillet 2021 une crue assez longue de la Saône a engendré un foisonnement de moustiques.

Tout le monde se retrouve démuné car il n'y a pas de traitement contre les moustiques en milieu naturel, sauf décision du préfet. Toutes les communes sont concernées.

Le seul traitement possible contre le moustique-tigre est le BTI.

Concernant les pièges à moustiques, c'est inefficace par rapport aux coûts engendrés. Certaines communes reviennent dessus.

La commune d'Hyères a installé des pièges à moustiques, à base de CO2. Le coût de ce système est énorme : 700 000 € d'investissement et 250 000 € par an de fonctionnement.

De tels coûts ne pourraient pas être supportés par la commune de St Bernard. Et à partir de juillet 2022, il ne sera plus possible d'utiliser des pièges à CO2.

Il n'y a pas de solution miracle. Il faut des actions collectives, car c'est l'homme qui crée l'environnement favorable au moustique-tigre. Le traitement au BTI sur la voirie et les espaces publics va continuer. La commune peut seulement inciter à traiter, à vider les points d'eau stagnante.

Des solutions peuvent être trouvées :

- installation de nichoirs à chauve-souris et à mésanges
- utiliser un ventilateur

M. BEYSSAC demande où trouver du BTI ?

M. C. COTTAREL répond que ce traitement s'achète sur internet, sous forme de granulés.

## NUISANCES SONORES : AUTOROUTE

**Mail de M. Pierre BEYSSAC du 06/04/2022**

*Bonjour,*

*Lors du premier conseil citoyen, une action pour le bruit à saint-bernard provenant de l'autoroute devait être lancée.*

*Qu'en est-il à ce jour ?*

*La coupe d'arbre entre l'autoroute et la Saône n'a pas arrangé le phénomène et le bruit ne cesse d'augmenter entre la fin de la plaine des chères et le péage de Villefranche.*

*Ne pouvons-nous pas faire faire ou demander aux autorités compétentes une étude de bruit diurne et nocturne en amont et en aval du pont pour contrôler si les normes environnementales sur notre commune sont respectées ?*

*Cordialement,  
Pierre BEYSSAC*

M. le Maire indique qu'au mandat précédent le député de l'Ain avait été saisi de cette problématique. Un courrier avait été transmis par ce dernier à la société APRR. APRR avait répondu qu'il n'était pas prévu de faire un mur anti-bruit.

Pour M. BEYSSAC, APRR avait répondu à côté de la plaque.

M. le Maire propose de faire une nouvelle demande. Il souligne que cette problématique pourrait être relayée par la CCDSV, car cela concerne plusieurs communes.

M. BEYSSAC souligne qu'une étude avait été faite sur le bruit sous le mandat de M. BALAY. Il serait intéressant qu'une nouvelle étude soit relancée.

M. le Maire y est favorable.

Mme E. CARGNELLI indique à M. BEYSSAC qu'il peut également faire la démarche à titre individuel. M. BEYSSAC répond que cela incombe à la collectivité.

## PROJET TERRAIN ZINDERSTEIN

Saisine par des riverains, dont M. DELALOY sur ce projet.

M. le Maire rappelle qu'en 1991 la commune a reçu par legs le terrain et la maison de M. ZINDERSTEIN.

Rien n'a été fait depuis 1991. Malgré la sollicitation de plusieurs associations, aucun projet n'a vu le jour.

Il est devenu nécessaire de modifier le PLU en 2020 pour augmenter le coefficient d'emprise au sol, et de le fixer à 0,35.

Des discussions ont été entamées avec des aménageurs qui vont dans le sens de la volonté du conseil municipal, à savoir des logements sociaux :

- des T1 en rez-de-jardin à destination de personnes âgées
- des T1 en étage pour les primo-actifs

La mixité sociale est souhaitée.

Pour aboutir à la réalisation de ce projet, une révision du legs est nécessaire auprès du tribunal judiciaire. La procédure est en cours, d'ici l'été le jugement devrait être rendu.

Mme GARCIA souligne que malgré cela tout est lancé. Elle rappelle que s'il n'est pas possible de respecter les dispositions du legs, les terrains devront retourner en friches. A ce jour, ce terrain est un lieu de vie et de stockage, cela ne correspond pas à la destination du legs.

M. le Maire explique qu'il est ici pour mettre en musique ce qu'a décidé le conseil municipal, et pour mettre en œuvre l'intérêt général. Les riverains parlent d'intérêt particulier.

M. GARCIA répond que lors d'une visite en mairie pour avoir des renseignements d'urbanisme, l'adjoint à l'urbanisme de l'époque leur avait indiqué qu'il n'y aurait pas d'immeuble sur ce terrain.

Il fait remarquer que l'implantation aurait pu être faite autrement. Les riverains ont été mis devant le fait accompli.

M. le Maire rappelle que ce projet est apparu dans les SBI. Le projet est mené en toute transparence. Il souligne qu'il a reçu samedi 30/04 en mairie des riverains à qui il a expliqué le projet.

Il s'agit d'un projet structurant, répondant à un besoin.

M. et Mme GARCIA expliquent qu'ils ne sont pas contre ce projet. Ils n'admettent pas l'absence de concertation. Ils demandent à ce que le bâtiment soit repoussé à cause des balcons qui plongeront sur leur terrain.

M. le Maire signale qu'il est présent tous les samedis matins en mairie, et qu'il fallait prendre rendez-vous pour poser toutes les questions.

Le legs sera respecté car en termes de surface, les 2/3 du terrain resteront non construits.

L'ensemble du conseil municipal remercie les spinosiens qui les ont sollicités. M. le Maire indique qu'un nouveau Conseil Citoyen sera organisé au mois de novembre 2022.

Fin du Conseil Citoyen à 19 h 52.